

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 27 juillet au dimanche 02 août 2020

---



**POLICE**  
RIVIERA

**416 interventions**

---



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**109 interventions**

---



**SDIS**  
RIVIERA

**21 interventions**

---

## **Interventions diverses**

*Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.*



### **Blonay**



01.08.2020 – 1115 : accident de la circulation avec blessé

Un cycliste descend le chemin de la Chenallettaz lorsqu'il perd la maîtrise de son vélo électrique et chute. Un automobiliste de passage appelle les secours. Un équipage d'ambulanciers prend en charge la victime et la conduit à l'hôpital. Un rapport d'accident est dressé par Police.



### **Corsier-sur-Vevey**



30.07.2020 – 2345 : troubles de la tranquillité

Notre présence est requise au Parc Chaplin, d'où proviennent des nuisances engendrées par des cris et de la musique. Le groupe de jeunes présent est sensibilisé à la problématique du bruit et le propriétaire de l'enceinte acoustique est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



### **La Tour-de-Peilz**



01.08.2020 – 0100 : troubles de la tranquillité

Notre présence est requise au Bain des Dames pour des nuisances sonores occasionnées par deux groupes de personnes écoutant de la musique à haut volume. Les deux détenteurs d'appareils acoustiques sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



### **Montreux**



30.07.2020 – 2250 : bagarre, scandale sur la voie publique

Nos services sont sollicités pour une bagarre à la Grand-Rue. Les deux protagonistes, ivres et particulièrement virulents, sont acheminés au poste de police pour la suite de la procédure. Ils sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal, puis relaxés une fois les contrôles effectués.

30.07.2020 – 1520 : mendicité

Un homme s'adonnant à la mendicité sur l'avenue de Nestlé est interpellé et acheminé au poste de police où une garantie d'amende est prélevée et une dénonciation annoncée.



Troubles de la tranquillité, nuisances, entrave

En cours de patrouille pédestre au Pierrier à Clarens en date du lundi 27 juillet à 17h00, les policiers dispensent un avertissement à un groupe de jeunes concernant les nuisances sonores provoquées par leur sono. A 22h30, notre présence est requise au parc du Vieux Clarens auprès de jeunes importunant le voisinage en écoutant de la musique à haut volume. Sensibilisés à cette problématique, ils nient troubler la tranquillité et avoir souillé le sol avec des détrit. Ils sont priés de quitter les lieux, lorsque l'un d'eux se met à injurier les policiers et à entraver leur intervention

en s'interposant tout en gesticulant. L'intéressé est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

En date du 31 juillet à 23h55, un groupe de jeunes lancent des feux d'artifice depuis le collège de Vinet à Clarens alors qu'une voiture de police circule sur l'avenue Mayor-Vautier. Ils prennent ensuite la fuite à la vue d'une patrouille venue en renfort sur l'avenue Alexandre-Vinet. L'un d'eux est interpellé. Le jeune homme adopte d'emblée une attitude oppositionnelle tout au long de sa prise en charge. Il est conduit non sans mal au poste, puis dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



#### Pollution sonore

Faisant rugir le moteur de sa voiture à l'arrêt sur la Grand-Rue, un automobiliste est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière, en date du mercredi 29 juillet à 15h00.

Le samedi 1<sup>er</sup> août à 02h00, un automobiliste circule sur la rue du Lac provoquant des nuisances en diffusant de la musique à un volume excessif et en accélérant fortement avec un véhicule dont le pot d'échappement a été remplacé par un simple tube en inox. De plus, lors des vérifications d'usage, il s'avère que le contrôle antipollution de sa voiture est échu. L'intéressé est dénoncé à l'autorité compétente.

Le dimanche 02 août vers 22h30, un automobiliste récidiviste est dénoncé pour avoir fait rugir inutilement le moteur de sa voiture sur la Grand-Rue.



#### 29.07.2020 - 1205 : mendicité

En cours de patrouille pédestre en gare, les policiers interpellent un mendiant sollicitant avec insistance les badauds. Conduit au poste de police, il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



### Radars mobile

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
27.07.20	Tour-de-Peilz, Rte St-Maurice	60 km/h	71 km/h	1'086	6	0.552 %

## **Radar fixe**

<b>Lieu</b>	<b>Vitesse limitée</b>	<b>Véhicules contrôlés</b>	<b>Feu rouge</b>	<b>Vitesse</b>	<b>% des usagers en infraction</b>
<b>Clarens, Rue Gambetta (sens montant)</b>	50 km/h	29'997	4	53	0.190 %